

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Éducation / Vie scolaire/ discipline / procédure administrative

Quand l'administration « sort des clous » : Triple peine pour Walid et Gabriel

Pour avoir participé au mouvement contre le CPE, Walid et Gabriel, élèves de terminale et de première, au Lycée Louis-Armand, dans le XV^e arrondissement, ont comparu, vendredi 24 mars, devant la 23^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Jugés suivant la procédure de comparution immédiate, Walid et Gabriel ont été condamnés respectivement à dix mois de prison dont huit avec sursis, et à dix mois de prison avec sursis.

Incarcéré à Fleury-Mérogis puis libéré le 3 mai, Walid s'est vu interdire l'accès à son lycée par Jean-Armel Le Gall, proviseur de l'établissement, sans qu'aucune sanction disciplinaire n'ait été prononcée à son encontre.

Cependant, après que Walid (comme Gabriel) a été durablement écarté de l'accès aux cours, en dehors de la moindre procédure réglementaire, le conseil de discipline, réuni, lundi 22 mai à la demande du recteur, a prononcé l'exclusion définitive de l'élève pour « *tentative de dégradation de l'établissement* ».

L'UNL-75 et la FCPE-Paris contestent la pertinence pédagogique d'une mesure conservatoire non accompagnée de mesures destinées à garantir la poursuite de la scolarité de l'élève et à faciliter sa réintégration.

L'UNL-75 et la FCPE-Paris contestent la pertinence pédagogique d'une sanction disciplinaire dépourvue de logique éducative visant à impliquer l'élève dans une démarche de responsabilité.

L'UNL-75 et la FCPE-Paris, qui constatent de nombreuses irrégularités de procédure, protestent contre une décision qui apparaît n'avoir pas respecté les règles du droit fondamental, n'avoir pas établi l'exactitude matérielle des faits reprochés à l'élève.

L'UNL-75 et la FCPE-Paris dénoncent le caractère plus politique que pédagogique de décisions qui visent à exclure du système éducatif, des élèves contestataires en les privant du droit à poursuivre leur scolarité.

L'exclusion définitive s'ajoutant à la condamnation pénale et à la mesure conservatoire en dehors des procédures réglementaires constituent, pour l'UNL-75 et la FCPE-Paris, une triple peine inacceptable et scandaleuse.

Paris, le 28 mai 2006

CONTACT UNL : Louise Malplat - ☎ 06 22 21 85 72 louise.malplat@gmail.com

CONTACT FCPE : Olivier Messac - ☎ 06 12 17 12 12 olivier.messac@fcpe75.org

Communiqués en ligne sur : http://www.cpe75.org/cdpe/n_rpresse.htm